

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 30/03/2021

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme LE QUILLEC Edwige, M. BARRAU Martial.

Absents excusés : M. MURET Jean-Luc qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain.

Absents : Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Secrétaire : M. LAPEZE Yannick.

1/ DÉLIBÉRATION 2021/018 : FISCALITE COMMUNALE 2021

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des taux d'imposition des taxes directes locales fixées par l'Etat pour 2021. Il propose les nouveaux taux applicables, qui présentent une augmentation de 1%

Foncier bâti	:	35.38 %
Foncier non bâti	:	68.39%
CFE	:	15.56%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** ces propositions.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

2/ DÉLIBÉRATION 2021/019 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2021 LOGEMENTS DE LEBREIL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Logements de Lebreil 2021, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS	
DEPENSES	24 809 €	9 700 €	125 377 €	135 077 €
RECETTES	24 809 €	123 135 €	11 942 €	135 077 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Logements de Lebreil 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Budget Annexe Logements de Lebreil 2021

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

3/ DÉLIBÉRATION 2021/020 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2021 LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE DE MONTCUQ

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2021, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS	
DEPENSES	21 700 €	3 000 €	15 254€	18 254 €
RECETTES	21 700 €		18 254 €	18 254 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VOTE le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2021.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

4/ DÉLIBÉRATION 2021/021 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2021, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
DEPENSES	1 817 103 €	883 199 €	982 822 €	1 866 021 €
RECETTES	1 817 103 €	542 830 €	1 323 191 €	1 866 021 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VOTE le Budget Primitif 2021.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

5/ DÉLIBÉRATION 2021/022 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A PLUSIEURS ASSOCIATIONS LOCALES

Dans le cadre du budget primitif que nous venons d'adopter, je vous propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Le calcul du montant de ces subventions résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations.

Les subventions communales que je vous propose d'attribuer sont les suivantes :

Subventions communales contribuant à l'activité générale de l'association durant l'année n				
Association bénéficiaire	Montant attribué pour l'année n	Imputation budgétaire	Modalités de versement	Rappel des subventions en nature accordées par la commune ⁽¹⁾
ACTUEL DANSE FREE STYLE	200 €	6574	Virement	
AMICALE DONNEURS DE SANG	200 €	6574	Virement	Salle des fêtes gratuite
AMIS DES CHATS	500 €	6574	Virement	
ASS. PARENTS D'ELEVES	500 €	6574	Virement	Salle des fêtes gratuite
ASSOS SPORTIVE COLLEGE	300 €	6574	Virement	Gymnase gratuit
ASSOS COMMERCANTS	600 €	6574	Virement	Salle gratuite
CINE CLUB FOYERS RURAUX	900 €	6574	Virement	Salle gratuite
COMITE DES FETES MONTCUQ	1000 €	6574	Virement	Salle et mise à disposition du personnel communal
ENTENTE BDL MONTCUQ FOOT	5000 €	6574	Virement	Terrains de sport gratuits
FNACA	450 €	6574	Virement	
FUDOSHIN KARATE DO	300 €	6574	Virement	
DYNAFORM DU PLATEAU	300 €	6574	Virement	
PASTOURELS DE LA TOUR	500 €	6574	Virement	Salle gratuite
LEZARD DE LA RUE	3000 €	6574	Virement	Salle et personnel gratuit
VIVA VOCE DE MTQ Q B	150 €	6574	Virement	Salle gratuite

MONTCUQ BASKET	2000 €	6574	Virement	Gymnase et salle gratuite
MONTPATCH'	150 €	6574	Virement	Salle gratuite
QUERCY CREACTIONS	500 €	6574	Virement	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1350 €	6574	Virement	
ST HUBERT CLUB	500 €	6574	Virement	Salle gratuite
PETANQUE DU QUERCY	700 €	6574	Virement	Terrains et salle gratuite
TENER LESTEVA	150 €	6574	Virement	Salle gratuite
CHASSEURS DE SANGLIERS	500 €	6574	Virement	
COMITE DES FETES LEBREIL	500 €	6574	Virement	
JEUX ET COMPAGNIE	500 €	6574	Virement	Salle gratuite
CCAS	1500 €	6574	Virement	
PECHE	1000 €	6574	Virement	
COOP SCOL. PRIMAIRE	2000 €	6574	Virement	
COOP SCOL. MATERNELLE	3000 €	6574	Virement	
MUTUELLE COUPS DURS	100 €	6574	Virement	
PREVENTION ROUTIERE	100 €	6574	Virement	
JENISHA	300 €	6574	Virement	Salle des fêtes gratuite
SOUVENIR Français	200 €	6574	Virement	
RASED	400 €	6574	Virement	
MUSEE DE LA RESISTANCE	100 €	6574	Virement	
Total	29 450 €		Virement	

(1) En particulier, mise à disposition gratuite de locaux municipaux ou mise à disposition de personnels.

Subventions attribuées pour financer une action spécifique				
Association bénéficiaire	Objet de la subvention : nature de l'action	Montant attribué	Imputation budgétaire	Modalités de versement
ASS. PARENTS D'ELEVES	Organisation fête de fin d'année	500 €	6748	Virement
APE COLLEGE	Organisation fête de fin d'année	300 €	6748	Virement
CLUB DU 3° AGE	Organisation manifestation	100 €	6748	Virement
COCEEL	Organisation 2 jours de Montcuq	700 €	6748	Virement
COMITE DES FETES MONTCUQ	Organisation fête votive	2000 €	6748	Virement
COM JUMELAGE CINIGIANO	Organisation manifestation	500 €	6748	Virement
COM JUM. SAN GIORGIO	Organisation manifestation	600 €	6748	Virement
LEZARD DE LA RUE	Organisation La Rue des Enfants	3000 €	6748	Virement
VIVA VOCE DE MTQ Q B	Organisation manifestation	150 €	6748	Virement
MUSIQUE COURS ET GRANGES	Organisation Festival	2000 €	6748	Virement
AM. POMPIERS BAL 14/7	Organisation 14 Juillet	2000 €	6748	Virement
TENER LESTEVA	Organisation manifestation	150 €	6748	Virement
COMITE DES FETES LEBREIL	Organisation fête votive	500 €	6748	Virement
SAINTE CROIX LOISIRS	Organisation repas	350 €	6748	Virement
CHAMP DE GESTES	Organisation manifestation	200 €	6748	Virement
MEDIEVALES MONTCUQUOISES	Organisation médiévales	500 €	6748	Virement
CCAS	Organisation manifestation	500 €	6748	Virement
DU MOUVEMENT AU GESTE	Organisation spectacle	1300 €	6748	Virement
1000 MAINS A LA PATE	Organisation manifestation	150 €	6748	Virement
ARBRE NOEL ECOLES APE	Organisation arbre de Noël	300 €	6748	Virement
JENISHA	Organisation manifestation	200 €	6748	Virement
NOMBRE D'OR	Organisation manifestation	300 €	6748	Virement
Total		16 300 €		

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1611-4 et L. 2311-7,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le budget primitif communal 2021 adopté par délibération du conseil municipal de ce jour,

Vu les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations,

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Alain LALABARDE, et

Aucun Conseiller Municipal présent n'exerçant la fonction de Président au sein d'une association concernée

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément aux tableaux ci-dessus.

6/ DÉLIBÉRATION 2021/023 : MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 et L2122-8,

Vu la délibération du 26 Mai 2020 élisant les adjoints au Maire,

Vu la démission de ses fonctions d'adjoint au Maire présentée par M. Patrice CAUMON, 4° adjoint, a Monsieur le Préfet du Lot, qui l'a accepté en date du 19 Mars 2021

Considérant que suite à la démission de Patrice CAUMON, Monsieur le Maire propose de réduire le nombre d'adjoints à 5

Après en avoir délibéré, *Le conseil municipal,*

- **APPROUVE** la suppression d'un poste d'adjoint au Maire et la réduction du nombre d'adjoints au Maire, ainsi porté à cinq
- **PREND ACTE** que les 5° et 6° adjoints remontent d'un rang

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Mme SABEL Marie-José : 1^{er} adjoint,
M. ROUX Bernard : 2° adjoint,
Mme MATHIEU Jocelyne : 3° adjoint,
Mme LAFAGE Edith : 4° adjoint,
M. DOCHE Patrick : 5° adjoint.

- **PREND ACTE** du nouveau tableau récapitulatif des indemnités des élus annexé à la présente délibération

ANNEXE- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC A COMPTER DU 6 AVRIL 2021

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts
MAIRE	LALABARDE Alain	30%		1 166.83
1 ^{er} Adjoint	SABEL Marie-José	17%		661.19
2° Adjoint	ROUX Bernard	17%		661.19
3° Adjoint	MATHIEU Jocelyne	14%		544.51
4° Adjoint	LAFAGE Edith	14%		544.51
5° Adjoint	DOCHE Patrick	14%		544.51
Conseiller municipal délégué	ARNAL Jérôme	2%		77.78
	Montant mensuel des indemnités			4 200.52€

Le montant de l'enveloppe globale de la commune (maire + 5 adjoints) est de : 5 857.43€

Fonctions	Taux maximum	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts
Maire	51.6%		2 006.93
1 ^{er} adjoint	19.8%		770.10
2 ^e adjoint	19.8%		770.10
3 ^e adjoint	19.8%		770.10
4 ^e adjoint	19.8%		770.10
5 ^e adjoint	19.8%		770.10
Total montant maximum mensuel des indemnités			5 857.43

7/ DÉLIBÉRATION 2021/024 : CREATION D'UN EMPLOI POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des congés annuels et du surcroît de travail, il convient de créer un emploi saisonnier d'une durée de six mois auprès des services techniques.

Il propose donc, pour faire face à ce besoin saisonnier, de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, du 7 Avril au 8 Octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour un besoin saisonnier sur la base de l'échelon 1 : indice IB 354, IM 330.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités réglementaires de recrutement et de nomination de l'agent concerné.
- **DECIDE** qu'il pourra être demandé à cet agent d'effectuer des heures supplémentaires selon les besoins du service et que ces heures leur seront rémunérées.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2021.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

8/ DÉLIBÉRATION 2021/025 : MODIFICATION TARIFS TOUR

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Janvier 2016 créant une régie de recettes à la tour

Sur proposition de Monsieur le Maire, *et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **FIXE** à compter du 1^{er} Juin 2021 les tarifs suivants pour la visite de la Tour de MONTCUQ :

***Tarif plein : 5€ par personne**

***Tarif réduit : 2.50€ par personne** : qui concerne :

- les enfants-ados de 12 à 17 ans inclus
- les pèlerins munis du crédencial
- les résidents de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC sur présentation d'une carte de résident
- les groupes à partir de 10 personnes

***entrée gratuite** pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire de MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC et le comptable public assignataire de CASTELNAU-MONTRATIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

9/ DÉLIBÉRATION 2021/026 : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FOURRIERE ANIMALE (SIFA)

Par délibération en date du 18 mars 2021, le Comité syndical du SIFA a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts (cf. pièces-jointes).

Conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, s'agissant de modification statutaire, nous devons nous prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts. En effet, l'article susvisé dispose ainsi : « (...) À compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ».

Par délibération du Comité syndical en date du 10/10/2018 et de son approbation en Conseil municipal en date du 16/11/2018, les modalités de vote avaient ainsi été revues en tenant compte de la population composant chaque commune membre ; pour ce faire, une pondération devait être appliquée permettant aux communes les plus peuplées d'avoir davantage de voix au sein du Comité afin de ne pas se trouver face à une absence de quorum qui bloquait le fonctionnement institutionnel de ce syndicat.

Ces nouvelles modalités n'ont cependant pas eu l'effet attendu puisque les services préfectoraux nous ont indiqué que le quorum s'appréciait au nombre de délégués présents et non sur la base du nombre de voix octroyé à chaque commune. Les problématiques de quorum demeuraient donc identiques.

Par conséquent, il convient de procéder à une modification statutaire en précisant que chaque commune est représentée par un délégué titulaire détenteur d'une seule voix. Pour information, la composition du Bureau a également été revue afin de répondre davantage à une composition classique pour ce type de structure.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'adopter les nouveaux statuts du SIFA ci-annexés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** les nouveaux statuts du SIFA ci-annexés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.


Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES : Voir le procès-verbal du Secrétaire de Séance.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
Le 7 Avril 2021,

Le Maire,


Alain LALABARDE.